

DEC202245DR02

**Décision portant nomination de M. Freddy Martin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle et nommant M. Etienne Barthel en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7615 en date du 01/12/2020 ;

Considérant que M. Freddy Martin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel Ange du CNRS du 02/06/2004 au 04/06/2004 et du 22/06/2004 au 24/06/2004 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Freddy Martin, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, à compter du 01/01/2019.

M. Freddy Martin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Freddy Martin est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/12/2020

Le directeur de l'unité  
Etienne BarthelVisa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique DebisschopVisa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Vincent CroquetteVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane Régnier